

Séance du 27 novembre 2020.

Sous la présidence de M. MINUTIELLO Bruno, Maire de la commune

La convocation adressée le 18 novembre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

Lieu de la réunion : salle polyvalente

- 1) Administration générale – Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2) Administration générale – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 août 2020.
- 3) Marchés publics – Travaux réfection de la toiture de l'Eglise – Modification de l'attributaire du marché initial.
- 4) Administration générale – Désignation des représentants communaux à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
- 5) Finances – Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise.
- 6) Forêt communale – Programme de coupes 2021.
- 7) Forêt communale – Façonnage des stères de la forêt communale 2020 / 2021.
- 8) Budget – Décisions Modificatives Budgétaires n° 1 de l'Exercice 2020.
- 9) Administration générale – Société Publique Locale SPL -XDEMAT – Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration.
- 10) Administration générale – SPL CINELUN' – Examen du rapport d'activités et de la situation économique de la SPL CINELUN'.

Sont présents : M. CHARIS Joël, M. DANCOISNE Julien, M. DOUCET Gilbert, Mme GALLAIS Lindsay, Mme GUERIN ANDRE Laurence, Mme HUIN Claire, M. LINCK Martial, Mme MAGNIER Isabelle, M. MARTIN Nicolas, M. MINUTIELLO Bruno, M. PERRON Jean-Pierre, Mme SCHLACHTER Cécile, M. SOUDANT Mikaël.

Etait absent (excusé) : /

Etaients absents (non excusés) : M. CHAFFIN David, M. LE NAOUR Cyrille

Procuration : /

Nombre de conseillers en exercice : 15

1) Administration générale – Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame GALLAIS Lindsay pour remplir cette fonction.

2) Administration générale – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 août 2020.

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 14 août 2020 et demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal du 14 août 2020 est adopté, à l'unanimité.

3) Marchés publics – Travaux de réfection de la toiture de l'Eglise – Modification de l'attributaire du marché initial.

Pas de délibération.

4) Administration générale – Désignation des représentants communaux à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

La CCTLB, conformément à l'article 1650A du code général des impôts, modifié par LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 – art. 146 (V), doit instituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Les commissaires doivent remplir les mêmes conditions que celles édictées au troisième alinéa du 1 de l'article 1650 pour être membres de la commission communale des impôts directs à l'exception de la quatrième condition. Mais ils doivent être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres.

Les commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Afin de permettre à la Communauté de Communes de délibérer sur la base de proposition de ses communes membres, Monsieur le Maire propose de désigner deux membres.

Vu l'article 1650a du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de l'intercommunalité répondant aux conditions posées par l'article 1650a susvisés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal de Bénaménil :

- Dresse la liste de présentation ci-jointe :

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Date de naissance	Profession
MAGNIER	Isabelle	20, rue de Chenevières	BENAMENIL	16/02/1983	Comptable
SOUDANT	Mikaël	1, rue du 6 juin 1944	BENAMENIL	09/07/1974	Fonctionnaire de police

5) Finances – Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt prévu au budget pour les travaux de réfection de la toiture de l'église.

Cet emprunt porte sur la somme de 70 000 €.

Différents organismes bancaires ont été consultés : - Caisse d'Epargne – La Banque Postale – Le Crédit Mutuel – La Banque Populaire – Le Crédit Agricole - BNP PARIBAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Bénaménil, à l'unanimité :

- Décide de réaliser un emprunt pour les travaux de réfection de la toiture de l'église,
- Retient l'organisme bancaire suivant : Le Crédit Agricole de Lorraine pour un prêt d'une durée de 20 ans au taux de 0,74% (TEG annuel proportionnel) avec des échéances constantes trimestrielles,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui interviendra.

6) Forêt communale – Programme de coupes 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal de Bénaménil, fixe comme suit la destination des coupes de bois de l'Exercice 2021.

Le Conseil Municipal de Bénaménil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté.
- 2) Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'Exercice 2021 :

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG	Surf. A Dés.	VPR EA	Mode de vente des produits vendus
CPAF	Irrégulier	19_j2	Irrégulière de BI	3,75	3,75	93,75	BF/DE
CPAF	Irrégulier	20_i2	Irrégulière de BI	3,28	3,28	82,00	BF/DE

Hors plan	Amélioration	19_j2	Extraction en Régénération	2,79	2,79	55,80	BF/DE

Légende :

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables : UG : Unité de gestion – VPR EA = Volume présumé réalisable de l'état d'assiette – Type Coupe : BI = Bois d'industrie – BO = Bois d'œuvre – TSF = Taillis sous futaie.

Mode de vente des produits vendus : BF = Bois façonnés – BSP = vente sur pied – CVD = cession – DE = délivrance (affouage) – Mode de statut : CPAF = coupe programmée annexée fixe – CPANF = coupe programmée non fixe.

7) Forêt communale – Façonnage des stères de la forêt communale 2020 / 2021.

Monsieur

Le Responsable de la Commission communale « Forêt » expose au Conseil Municipal les modalités proposées par l'ONF et retenues par la Commission communale pour le façonnage des stères dans la forêt communale 2020 /2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Bénaménil décide :

- Que l'exploitation se fera sous forme d'affouages,
- D'attribuer, par tirage au sort, à toute personne de Bénaménil, des stères de la forêt communale pendant l'Exercice 2020/2021, un lot dont le volume sera déterminé par la Commission communale « Forêt »,
- De vendre le stère au prix de 9 Euro TTC.

8) Budget – Décisions Modificatives Budgétaires n° 1 de l'Exercice 2020.

Monsieur

Depuis l'année 2015, les crédits liés à l'amortissement à l'élaboration des documents du Plan Local d'Urbanisme n'avaient pas été prévus, il restait donc la somme de 4 846,63 €.

La Trésorerie de Lunéville a demandé de régulariser ces amortissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications budgétaires suivantes au titre de l'Exercice 2020 :

Section d'Investissement.

Recettes :

Article 2802 (040) : Frais liés doc. Urbanisme	4 847,00 €
TOTAL :	4 847,00 €

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Article 6811 (042) : Dot. Aux amort. Des immo. Incorporables : 4 847,00 €

TOTAL : 4 847,00 €

Les crédits restants (soit 4 847,00 €) seront pris sur l'excédent de fonctionnement dégagés au Budget Primitif.

9) Administration générale – Société Publique Locale SPL – XDEMAT – Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Pas de délibération faute de documents – Délibération reportée à la prochaine réunion de Conseil municipal.

10) Administration générale – SPL CINELUN' – Examen du rapport d'activités et de la situation économique de la SPL CINELUN'.

Pas de délibération faute de documents – Délibération reportée à la prochaine réunion de Conseil municipal.

Informations diverses :

- Réunion du Syndicat Interco des Eaux de Manonviller-Ogéviller : convocation et information sur les travaux en cours.
- Vente de bois Energie
- Demande d'achat d'une partie de l'« usoir » devant les numéros 118 et 120 rue de la Libération
- Demande de création d'une micro-crèche à Bénaménil.
- Demande de rupture conventionnelle d'un contrat de travail.
- Service technique : Continuation du service.
- Demande participation aux frais d'obsèques de M. RENAUT.
- Point sur les futures constructions à Bénaménil.

La séance a été levée à 23 heures 00.